

Compte rendu de la séance du vendredi 16 décembre 2016

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur Alain GRAN, Monsieur David ESCANDE, Monsieur Alain AZAIS, Monsieur Jean-Paul LOUP, Madame Anne-Marie BARDOU, Madame Hélène SEGUI, Monsieur Maurice MAURY, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Francine VIEU, Monsieur Christian ROUQUETTE, Monsieur Léopold GARRIDO, Monsieur Thierry OULES, Monsieur Cédric ALIES, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Michel BERTHOUMIEUX, Monsieur André ESCANDE

Excusés : Monsieur Jean-Louis BARDOU, Monsieur Jérôme MAFFRE (arrivé à 21 h 50)

Représentés : Madame Maryse BASCOUL , Madame Martine CARRAUSSE et Madame Elisabeth OULES

Absents : Monsieur Joseph CASBAS , Madame Estelle KRZESINSKI, Monsieur Thierry ESCANDE, Monsieur Enrico FERRE, Monsieur SIRE Jean Michel

Convocation du conseil : 12 décembre 2016

Secrétaire de la séance : Philippe MAFFRE

Monsieur le Maire propose aux élus de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation du Maire à signer la convention ADS
- Subvention exceptionnelle maison de retraite
- Avis sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse
- Acquisition du temple de Baffignac
- Projet de convention avec l'association Payrin Caraïbes - essais automobiles

Les élus acceptent ces rajouts à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 DECEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans observation et signé de tous les membres présents

CLECT 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** établi par la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune. Ce tableau retrace les dépenses et recettes de chaque commune membre sur l'exercice 2016 à savoir :

Fontrieu:

Dépenses : 246 112.35 € Recettes : 358 625.88 €

Différence : - 112 513.53 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'état visé ci-dessus qui sera annexé à la présente délibération

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette de fonctionnement pour un montant total de **112 513.53 €**
- DIT que la somme sera affecté à l'article « 7321 »

TRANSFERT VOIES COMMUNES - CC

Monsieur le Maire expose que les voies communales suivantes qui sont d'intérêt communautaire pourraient être transférées à la nouvelle communauté de communes "Sidobre - Vals et Plateaux"

VC n°1	de la RD66 à la commune de Brassac par Lagrange, La Métairie Neuve, Le Père, Chabbert et Jaladiou	7 033 m
VC n°2	de la RD622 à la VC n°1 par Oulès, La Borie de la Glévide et Bessouze	6 236 m
VC n°3	de la RD66 à la RD66 par Sablayrolles, Camp Gourgui, Les Rivals, Lacan, Fontbonne et Le Clapié	4 093 m
VC n°4	de la RD66 à la RD66 par Lassouts, Prat Lautié et Biège	3 945 m
VC n°5	de la RD155 à la RD54 par Les Planquettes, le Verdier et la Métairie Haute	3 321 m
VC n°6	de la RD53 à la RD66 par La Coste, Armengaud, La Pause et Canipèze	3 030 m
VC n°7	de la RD622 à la RD622 par Le Teil Haut, Le Teil Bas, La Bessarié et La Ferrière	2 635 m
VC n°8	de la RD53 à la RD155 par Le Pujol, Valès et L'Escassot	2 364 m
VC n°11	de la RD66 à la commune de Lamontelarié par Le Provenças et Le Saut de Lègue	2 003 m
VC n°13	de la RD66 à La Bouriette par Bessière	1 626 m
VC n°18	de la RD53 à Maynadier par La Pausarié	1 205 m
VC n°23	de la RD155 à la RD155 par Le Salès, Combeginestouse et la Combe d'Albert	1 104 m
VC n°24	de la RD66 à la VC n°3 par Bessès et le Mas de Pous	1 102 m
VC n°25	de la RD66 à la RD622 par Planque Narpine et Oulès	1 068 m
VC n°28	de la RD155 à Fumade	pour 350 m
VC n°32	de la RD622 à la RD622 par La Goudarié, Le Peyregas, L'Arcayrié et Le Colombié	765 m
VC n°34	de la VC n°23 à la VC n°23 par la Bonnefon	pour 370 m
VC n°40	de la VC n°28 à la VC n°5 par Arcanic et Pessol	765 m
VC n°43	de la RD622 à la RD54 par Biot, La Caussade et Castelnau de Brassac	568 m

VC n°57	de la RD54 à la RD66 par La Tour et Sablayrolles	310 m
---------	---	-------

Soit au total 43 893 mètres transférés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le transfert des voies communales ci-dessus mentionnées à la Communauté de communes "Sidobre - Vals et Plateaux".

MISE EN PLACE REGIME FORESTIER

VVu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°143B/2016 du 23 septembre 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de soumettre des parcelles au régime forestier pour compenser la demande de retrait d'application de ce régime. ces parcelles sont situées à Fau Blat et Casteltrompette, Commune historique de Castelnau de Brassac.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

-DECIDE de soumettre à l'application du régime forestier géré par l'O.N.F. (Office National des Forêts) les parcelles cadastrées :

Section ZB N°0015 située à Fau Blat d'une superficie de 11 ha 48 a 50 ca

Section ZB N°0029 situé à Casteltrompette d'une superficie de 33 a 50 ca

Section ZB N°0019 située à Fau Blat d'une superficie de 33 a 00 ca

pour une superficie totale de 12 ha 15 a 00 ca

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INSCRIPTION SENTIERS PDIPR

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en oeuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment:

- L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983.

- La décision du Conseil départemental du Tarn de mettre en oeuvre un Plan départemental de randonnée et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,

- Invitant à recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'inscription au Plan départemental.

En conséquence, le Conseil municipal de FONTRIEU est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le sentier de "Le Singladou & La Tourbière de Canroute" tel que défini par le document ci-joint.

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- EMET un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte,

- APPROUVE l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

PROGRAMME COUPES 2017, PLAN AMENAGEMENT ONF

Cette délibération est ajournée par manque d'information sur la situation des parcelles.

AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION SERVICE ADS

Monsieur le Maire expose que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 réserve la mise à disposition des services de l'Etat aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants, n'appartenant pas à un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus et aux EPCI compétents dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Vu la fusion des communautés de communes "Vals et Plateaux des Monts de Lacaune" et "Sidobre Val d'Agout" au 1er janvier 2017, la commune de Fontrieu ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition des services instructeurs en autorisation des droits des sols.

Vu la création du service instructeur en autorisation des droits des sols depuis 1er janvier 2016 par la communauté de communes "Sidobre Val d'Agout".

Monsieur le Maire propose que l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la commune de Fontrieu soit réalisée par ledit service, conformément à la convention de mise à disposition jointe à la présente.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des autorisations et actes d'urbanisme en droit des sols avec la Communauté de communes "Sidobre Vals et plateaux"

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAISON RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 2 décembre 2016, il avait donné lecture d'un courrier de la Maison de Retraite St Joseph de Brassac pour une demande de subvention exceptionnelle.

Il précise que cet établissement organise, pour ses résidents, une fête de Noël en partenariat avec le Foyer Nancy Bez.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € pour la fête de Noël de la Maison de Retraite St Joseph de Brassac et le Foyer Nancy Bez. Cette dépense est imputée sur l'article 6574.

AUTOROUTE TOULOUSE CASTRES, ENQUETE PREALABLE DUP

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Député du Tarn, Philippe FOLLIOU concernant le projet de liaison autoroute à deux fois deux voies entre Castres et Toulouse.

Pour soutenir ce projet, le Conseil municipal est invité à donner son avis et à prendre une délibération qui sera envoyée au commissaire enquêteur.

Le vote a eu lieu à bulletin secret avec 11 voix pour et 11 voix contre.

Le vote qui a donné lieu à un partage des voix vaut rejet de la décision vu qu'il n'a pas permis de dégager une majorité.

Suite au résultat du vote, le Conseil municipal ne peut pas prendre cette délibération.

STAGIAIRISATION GRANIER Céline

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de Madame GRANIER Céline arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Vu la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale,

Vu la délibération créant l'emploi d'adjoint technique territorial.

Elle a bénéficié durant six ans, de contrat à durée déterminée pour 17 h 30 de travail hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de pérenniser cet emploi et de stagiairiser Madame Céline GRANIER.

Où cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité décide de stagiairiser Madame GRANIER Céline à compter du 1er janvier 2017 selon les conditions suivantes :

Les missions qui lui sont confiées : transport des repas et gestion de la cantine, activité périscolaire et garderie du soir.

La durée de son temps de travail passe de 17 h 30 à 25 h 48 annualisé.

Grade : adjoint technique Echelle : C1 échelon : 1 * indice brut : 347

*(l'échelon sera modifié suite à la reprise de son activité dans le secteur privé ou dans le secteur public).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ACQUISITION TEMPLE DE BAFFIGNAC

Vu l'arrêté en date du 15 octobre 2016 relatif à la désaffectation du temple de Baffignac à FONTRIEU,

Vu la délibération du 30 octobre 2015 de la commune historique de Ferrières,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet édifice cultuel et propose de signer un protocole d'utilisation du temple au bénéfice de l'église Protestante unie de la Montagne du Tarn "EPUMT".

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acquérir le temple de Baffignac pour l'euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un protocole d'utilisation entre la commune de FONTRIEU et l'église Protestante unie de la Montagne du Tarn.
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'acte d'acquisition de cet édifice cultuel.

ESSAIS AUTOMOBILES ASS PAYRIN CARAIBES

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de Monsieur BERFA Claude, responsable de l'association Payrin Caraïbes.

Cette association souhaite utiliser les voies et chemins communaux dans le secteur de Combespinasse, commune de FONTRIEU afin de faire des essais automobiles.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 25 mai 2010 pour instaurer une redevance de 200 € par jour de course.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec cette association, pour une durée de 2 ans, avec seulement 4 essais de 3 jours maximum, par an.

Les essais devront se dérouler entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association Payrin Caraïbes.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Alain AZAIS rappelle qu'il faut prévoir une intervention à Valès Haut suite à un glissement de terrain. Une demande de devis sera établie.

Il donne également les montants de redevance des ordures ménagères proposés par la nouvelle Communauté de Commune SIDOBRE VALS ET PLATEAUX qui doivent être affinés.

Madame Marie-Christine ARMENGAUD rappelle quelques dates importantes à retenir :

Le dimanche 8 janvier 2017 : Voeux du Maire à la salle de Sablayrolles

Le dimanche 15 janvier 2017 : repas annuel des habitants de Ferrières

Pour le repas des aînés de Castelnau de Brassac, Le Margnès une date sera définie ultérieurement.

Monsieur Christian ROUQUETTE nous informe qu'après restauration, la Pieta de Soulègre a repris sa place dans l'église.

La séance est levée à 23 h